



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, TENUE À LA SALLE  
WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-THIBEAULT, LE MARDI 2 AVRIL 2019 À  
19h00.

Sont présents :

M. Jean-Guy Carrier, conseiller	siège n° : 1
M. Magella St-Louis, conseiller	siège n° : 2
M <sup>me</sup> Nancy Charpentier, conseillère	siège n° : 3
M <sup>me</sup> Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M <sup>me</sup> Line Larouche, conseillère :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent : M. Serge Lestage, maire suppléant siège n° : 4

Conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins deux jours avant la séance. Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation conformément au Code Municipal du Québec.

**Ouverture de la séance**

Le secrétaire-trésorier constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h01, 4 personnes assistent à la séance.

**Ordre du jour**

1. OUVERTURE D'ASSEMBLÉE
2. Nomination d'un président d'assemblée
3. Autorisation de transferts budgétaires
4. Modification à la résolution # 2019-03-24 « Autorisation de déposer une offre pour l'achat d'un camion incendie auprès de la communauté Crie de Waskaganish »
5. PÉRIODE DE QUESTIONS Basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
6. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2019-04-01 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

**ATTENDU** l'absence du maire suppléant M. Serge Lestage

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Line Larouche

**QUE** Monsieur Magella St-Louis soit nommé président d'assemblée pour la séance extraordinaire du 2 avril 2019 du conseil de la Municipalité de Baie-Trinité.

**2019-04-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par Monsieur Magella St-Louis,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Carrier

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-04-03 AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Baie-Trinité désire acquérir, un nouveau camion incendie;

**ATTENDU QUE** le financement de l'acquisition d'un camion incendie se fera par une réaffectation de soldes budgétaires disponibles comme stipulé dans le tableau suivant :

TRANSFERTS DE:		
# compte	Nom compte	Solde à transférer
02-22000-141	Salaires pompiers	3 000.00 \$
02-22000-442	Services autres mun.	23 000.00 \$
02-22000-523	Ent. Rep. Camion incendie	2 000.00 \$
02-45210-640	Pièces et acces. Ordures	15 000.00 \$
		43 000.00 \$
VERS:	Nom compte	Solde à recevoir
03-70022-000	Camion incendie	43 000.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Carole Jourdain

**QUE** le transfert des soldes budgétaires soit effectué vers le compte 03-70022-000 pour un montant de 43 000\$;

**QUE** le directeur général M. Frédérick Lee effectue les modifications au budget de la Municipalité de Baie-Trinité pour l'exercice 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-04-04 MODIFICATION À LA RÉOLUTION # 2019-03-24 « AUTORISATION DE DÉPOSER UNE OFFRE POUR L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ CRIE DE WASKAGANISH »**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nancy Charpentier

**DE MODIFIER** la résolution numéro 2019-03-24 de manière à remplacer le deuxième alinéa du dispositif par celui-ci :

« **QUE** cette offre est conditionnelle aux exigences suivantes :

1. Le financement par voie de transfert de soldes disponibles tel que décrit à la résolution # 2019-04-03 soit approuvé par la Commission Municipale du Québec;
2. La prise de possession soit effectuée par des représentants autorisés de la municipalité de Baie-Trinité à Waskaganish. »

**Le reste de la résolution demeure inchangé.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS** Basées uniquement sur les points à l'ordre du jour

Monsieur Yvan Thibeault demande des détails sur le nouveau camion incendie.



2019-04-05 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Carole Jourdain, de lever l'assemblée, il est 19h07.

Monsieur Magella St-Louis  
Conseiller siège # 2  
Président d'assemblée

Frédérick Lee  
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Monsieur Magella St-Louis  
Président d'assemblée